

La relation « maître-élève » en aikido (Jonathan Philippe)

L'enseignement traditionnel, et notamment celui de l'aïkido, se caractérise par une relation très particulière qui lie le maître à son élève. Cette relation est mutuelle, mais pas réciproque : c'est-à-dire que chacun a un rôle à jouer dans la relation, mais que ces rôles ne sont pas symétriques.

Une bonne compréhension de cette relation est cruciale pour pouvoir avancer dans la pratique de l'aïkido : progresser en tant qu'élève mais également devenir un professeur compétent le temps venu.

Chaque maître est différent. Chacun développe un enseignement qui correspond à son regard sur la discipline, son niveau de compréhension, son physique, etc. C'est pourquoi il convient, lorsqu'on est élève, de choisir son professeur avec soin. De ce choix dépend la direction que prendra notre pratique future. Lorsqu'on débute, il est parfois difficile de faire un choix éclairé, et ce sont souvent des critères triviaux qui nous emmènent dans un dojo plutôt que dans un autre (proximité, confort des vestiaires). Or, il est utile, avant de s'engager avec un professeur, de se faire une idée en visitant plusieurs dojos afin d'essayer de voir lequel des enseignements qui y sont prodigués nous semble le plus cohérent, le plus intéressant, celui qui répond à nos attentes réelles.

Il en va de même lorsqu'on est musicien ou ébéniste : on va suivre l'enseignement de *tel professeur*, que l'on a choisi pour ses qualités, peu importe si ce choix nous amène à devoir faire des trajets importants ou nous cause quelques désagréments.

On choisit librement un dojo. On peut donc également le quitter librement. Si l'enseignement du professeur ne nous convient pas, il est possible — et même souhaitable — de quitter le dojo pour aller chercher ailleurs ce qui nous conviendra mieux.

Lorsqu'on reste dans le dojo, il appartient au professeur de nous faire progresser dans la pratique de l'aïkido. Ainsi, il mettra régulièrement l'élève à l'épreuve en le confrontant à des difficultés nouvelles. Ces difficultés peuvent être purement techniques (la pratique sur le tatami), bien sûr, mais aussi des difficultés concernant les divers aspects de la vie du dojo et de l'enseignement de l'aïkido. En effet, tout pratiquant d'aïkido accompli est également lui-même un enseignant et a une part active dans la gestion du dojo de son professeur.

Il n'est jamais agréable d'être confronté à des difficultés mais la seule manière de progresser est toutefois de ne pas les éviter et de les surmonter. C'est le rôle des sempai (et du professeur si ces derniers n'y parviennent pas) d'aider l'élève dans ce travail.

Le pratiquant qui fuit sans cesse les difficultés et qui ne fait que ce qui ne blesse pas son ego et ne contrevient pas à son plaisir est ce que l'on appelle un « consommateur ». En effet, il vient au dojo comme au supermarché, prend ce qui l'intéresse et laisse ce qui l'ennuie. Il paie sa cotisation et se sent donc le droit de faire comme il lui plait. Il ne suit donc pas réellement l'enseignement du professeur, et ce dernier lui consacrerait donc peu de temps et d'énergie. Les consommateurs sont souvent nécessaires à la survie financière du dojo, mais ils ont un rôle quasiment inexistant au regard de la vie du dojo. Ne s'engageant pas dans les exigences du maître, ils n'ont pas à attendre de ce dernier qu'il fasse beaucoup d'efforts pour les faire progresser.

L'élève qui suit l'enseignement du maître va donc être mis face à un certain nombre de difficultés, tout comme, par exemple, un apprenti charpentier aura à gérer de plus en plus de situations du métier, et à prendre de plus en plus de responsabilités (d'abord regarder, tendre les outils au maître, l'aider dans certaines tâches, réaliser tout seul des tâches simples, pour, finalement, pouvoir prendre la direction et la responsabilité de la réalisation d'un chantier complet). L'élève est mis à contribution par le maître dans diverses tâches : prendre soin du tatami, installer le tokonoma avant le cours, s'occuper de relever la cotisation, assurer la comptabilité pour le secrétariat du dojo, commencer le cours si le professeur est en retard, assurer certains cours, etc. On voit que, comme dans l'exemple de l'apprenti charpentier, l'élève acquiert de plus en plus d'autonomie dans sa pratique : il devient de plus en plus apte à devenir lui-même maître ; apte à ouvrir un dojo et à en assumer les différents aspects, car il les aura tous « pratiqués » sous la direction de son professeur.

Mais qu'est-ce que cette autonomie ?

Cette notion est souvent mal comprise par les pratiquants dans le contexte de l'aïkido. Elle est souvent prise pour une autorisation de faire n'importe quoi, de n'en faire qu'à sa tête et surtout à son profit, de réaliser ses fantasmes. Paradoxalement, il arrive même que ces pratiquants se réclament de la phrase « un maître, un dojo », pour justifier cette conduite : « j'ai mon dojo, je suis maître chez moi, je fais donc ce que je veux sans rendre de comptes à personne. »

Ces pratiquants oublient une chose : bien qu'ils aient leur dojo et leurs élèves, ils sont toujours l'élève de leur professeur. En tant que tel, ils continuent de représenter l'enseignement de leur professeur. Par exemple, étant l'élève d'Alain Peyrache, les gens vont se faire une idée de son enseignement et l'évaluer au travers de mon travail. Je suis seul responsable de ce que je fais, mais, en tant que je reste l'élève de mon professeur (et que donc j'ai à transmettre son enseignement), ce dernier continue à m'évaluer, à me conseiller, ou me remettre sur la voie en cas de doute ou d'erreur.

Si le pratiquant estime qu'il n'a plus besoin de professeur et qu'il n'a de compte à rendre à personne, c'est son droit : nous avons vu que chacun peut quitter le dojo de son maître si son enseignement ne lui convient plus. Il remercie son professeur en lui disant que son enseignement lui a permis de devenir complètement autonome et d'enseigner uniquement en son nom propre.

Mais à ce moment, il ne représente plus l'enseignement de son professeur et ce dernier cesse de le considérer comme son élève.

Cette situation honnête est très rare.

En effet, beaucoup d'élèves veulent être autonomes et n'avoir de comptes à rendre à personne, mais ils n'ont toutefois pas les compétences ni les connaissances nécessaires pour assumer cette autonomie et pouvoir développer un enseignement qui leur soit réellement propre. En effet, pour arriver à ce stade, il faut beaucoup de travail, d'investissement, et d'excellents repères qui permettent de continuer à progresser en aïkido tout en n'ayant plus de professeur pour s'évaluer. Il faut pouvoir s'auto-évaluer en permanence sans erreur et sans céder à la facilité ; pouvoir travailler sans avoir personne à qui aller poser une question, personne à qui demander un conseil lorsqu'un problème se pose.

Ceux qui tombent dans ce travers retombent en fait dans une logique de consommateur, montrant qu'ils n'ont pas compris la nature de la relation maître-élève. Ils veulent le beurre et l'argent du beurre : être le maître chez eux sans avoir de comptes à rendre et en même temps pouvoir aller demander conseil à leur professeur et continuer de suivre ses cours, quand ça les arrange, pour combler leurs lacunes.

Ils « oublient » que, tant qu'ils sont élèves de leur professeur, ils continuent à faire partie de son dojo et continuent d'être liés à lui et à ses exigences.

Dans ces cas, plusieurs situations sont possibles. Cet élève qui a monté son dojo peut être « inoffensif », c'est-à-dire qu'il travaille dans son coin en continuant de prodiguer un enseignement d'une relative qualité et qui ne s'éloigne pas trop de celui de son professeur. Dans ce cas, le professeur se contentera de concentrer ses efforts sur ceux de ses élèves qui travaillent véritablement avec lui et dans son sens, en consacrant de moins en moins de temps et d'efforts à cet élève qui prétend à l'indépendance totale.

Si, au contraire, cet élève commence à faire n'importe quoi dans son dojo, portant ainsi atteinte à la réputation et à l'enseignement de son professeur, ce dernier choisira plutôt de renvoyer cet élève de son dojo et de mettre fin à leur relation. En effet, si un élève peut à tout instant choisir de quitter le dojo de son maître sans se justifier, le maître peut également choisir à tout instant de mettre un élève à la porte du dojo.

La solution à ce problème est simple, presque trop simple : mettre au point avec ses élèves, très clairement, la nature de cette relation maître-élève et rappeler quels sont les rôles qui sont liés à chacun de ses protagonistes.

Cela semble très simple, mais il apparaît que beaucoup de pratiquants d'aïkido — et même de professeurs — ignorent la nature de cette relation. Il faut donc parler de cette spécificité de l'enseignement traditionnel et corriger toute erreur aussi vite que possible afin d'éviter que les élèves ne s'installent dans une posture consumériste vis-à-vis de l'enseignement qui leur est prodigué.

Les différentes étapes du pratiquant vers l'autonomie :

A chaque moment de la pratique, l'autonomie est présente, en lien avec les obligations relatives au statut d'élève.

Tout d'abord, l'élève choisit son professeur. Ce choix est libre et autonome. Il doit être fait selon un jugement libre et l'élève est seul responsable de son choix. Les termes « monteï monka monjin » désignent cet état de « l'élève devant la porte du professeur, lui demander s'il peut entrer chez lui ».

Souvent, l'habitude, la pratique, les relations d'amitié, et le manque de vigilance font que, avec le temps, on oublie que notre dojo est la maison de notre professeur, de notre maître, de notre Sensei. Que nous sommes des invités, et qu'à tout moment notre présence peut ne plus être souhaitée en ces lieux si notre comportement n'est pas adéquat.

Il ne faut jamais oublier que nous travaillons avec des personnes et que, bien souvent, quand les choses ne sont pas dites, redites et répétées encore, elles sont oubliées au profit de la facilité et du confort. C'est pourquoi beaucoup de pratiquants ne dépassent pas le stade du consommateur.

Encore une fois, il n'y a rien de « mal » à être un consommateur ou à en avoir dans son dojo, toute la question est de savoir quelle est sa place, ce qu'on cherche, pourquoi on est là et ce qu'on est en droit d'attendre.

Quelqu'un qui vient dans mon dojo pour faire de l'exercice et bouger son corps dans une ambiance sympathique sera très bien reçu et à sa place sur min tatami. Ses objectifs sont louables et peuvent très bien être remplis sans mettre les miens en péril. Toutefois, mon attention sera consacrée de manière privilégiée à mes élèves qui désirent réellement progresser dans la pratique de l'aïkido, celle-ci ne se cantonnant pas à « l'exercice physique » mais passant par tous les différents aspects de l'aïkido.

Revenons à notre élève débutant. Puisqu'il a choisi ce professeur et pas un autre, il doit respecter son choix : il ne fait pas son marché mais il étudie avec enthousiasme même ce qui peut paraître bizarre et étrange lorsqu'on est néophyte. (Il peut bien entendu demander toutes les explications qu'il veut à ses sempai et au professeur.) La seule condition est d'être bien traité, avec respect et égard. Car même quelqu'un qui ignore la discipline doit être respecté, s'il ne convient pas au dojo le professeur lui dira d'aller voir ailleurs avec égard est respect : « nous n'avons rien à partager ensemble... ».

Inversement le pratiquant s'engage à respecter le fonctionnement du dojo. Puisque son étude de l'aïkido passe par le fait de savoir où est sa place dans le dojo, il devra se tenir à sa place aussi bien en acte qu'en paroles. Le rôle des uchideshis est d'y veiller. Il est en effet vital pour un pratiquant d'art martial « de connaître ses limites ». Le comportement dans le dojo et la pratique sur le tapis sont autant d'occasions d'apprendre cet enseignement fondamental.

On s'en aperçoit rapidement, les techniques d'aïkido ne sont pas une finalité en soi mais un outil qui nous sert à mettre en place des enseignements. La qualité des techniques évoluera avec nos qualités humaines au fur et à mesure de notre apprentissage et de notre intériorisation de ces enseignements. L'ensemble de ces enseignements (compréhension de la technique, du dojo et de l'ensemble des aspects de l'aïkido) contribuent à nous transformer, à nous faire évoluer : le « do » de « aïkido » veut dire « développement de soi-même ».

Devenu « uchideshi » ou disciple, l'élève doit appliquer l'enseignement de son professeur avec rigueur et ne tolérer aucune erreur de la part de ses Kohai. Car ceux qui ont choisi ce dojo viennent pour pratiquer l'enseignement de ce professeur. Il s'agit donc pour lui de bien comprendre cet enseignement pour le retransmettre fidèlement, et pas pour « sa version ». L'élève a donc dans un premier temps à s'exercer à la rigueur et oublier son ego. C'est par l'observation de ses actes que son professeur pourra juger de sa compétence d'uchideshi. Seuls les actes seront pris en compte : en effet, combien de fois des uchideshis qui ont « tout bien compris » en parole n'ont-ils pas prouvé dans les actes une totale incompréhension de ces principes...

Ayant fait la démonstration qu'il était capable de retransmettre avec rigueur l'enseignement de son professeur sans faire de grosses erreurs, il fait la preuve qu'il a compris quelque chose à cet enseignement. Les erreurs sont permises, bien entendu, elles font partie de tout apprentissage. Toutefois, il s'agit d'apprendre de ses erreurs et de ne pas les reproduire : cela fait pleinement partie de l'apprentissage d'un art martial.

Chacun étant différent, au bout d'un certain temps l'élève aura peut-être une approche et un avis différents de celui de son professeur. Il a aussi besoin de faire son expérience. On a beau dire à un enfant de ne pas toucher pas le feu parce que ça brûle, celui-ci a besoin à un moment donné de se brûler. Les parents veilleront à ce que cette expérience déplaisante et désagréable ne soit pas préjudiciable à l'intégrité de leur enfant. Le professeur d'aïkido agit de même : faire progresser son élève à partir de ses difficultés et de ses erreurs. Le professeur va donc mettre son élève dans une situation plus compliquée pour qu'il apprenne encore, il va lui demander de créer un dojo, son dojo et de continuer l'étude de son enseignement de manière plus autonome encore.

L'élève incompetent croira, à ce moment-là, qu'il a atteint son autonomie et qu'il peut désormais faire absolument n'importe quoi avec n'importe qui. C'est évidemment une énorme erreur.

Par contre, on peut espérer que l'élève qui a un minimum de compréhension de l'aïkido ne tombera pas dans ce travers. Il profitera de cette occasion, dans son dojo, pour tester sa façon d'appréhender l'aïkido et l'enseignement de son professeur qu'il représente.

Les autres uchideshis du dojo du professeur seront là pour lui rappeler ses obligations : éviter le « syndrome de la grosse tête », trop souvent présent lorsqu'un élève ouvre son propre dojo. Souvent, une simple plaisanterie ironique suffit pour ramener un pratiquant intelligent à la réalité.

Les autres tomberont dans ce travers et disparaîtront du paysage : ils continueront dans l'isolement à appliquer un enseignement qu'ils ont reçu sans repères et qui deviendra vite n'importe quoi. L'inconvénient est qu'avec le temps, ces dojos se retrouvent assez nombreux. D'où l'importance de bien choisir son dojo.

Ceux qui continuent, de plus en plus autonomes, à travailler dans le sens de l'enseignement de leur professeur avec rigueur et honnêteté, vont pouvoir faire leur propre expérience. Leurs élèves leur renverront alors l'image de leur enseignement : ils constateront alors leurs lacunes, ce qui va les amener à être encore plus attentif à l'enseignement de leur professeur. Les échanges maître-élève vont devenir alors d'une autre qualité, d'une plus grande profondeur. Le professeur évitera à son élève de grosses erreurs qui peuvent être préjudiciables à son avenir ou celui de son dojo.

On voit ainsi que l'on a une relation qui pourrait être comparée à celle des parents qui voient leur enfant quitter le foyer familial. Ils continuent néanmoins à lui prodiguer des conseils pour l'aider à évoluer, et lui éviter de grosses erreurs qui pourraient handicaper son avenir ou sa santé définitivement. Bien qu'elle soit devenue un adulte et même un parent, cette personne restera toujours l'enfant de ses parents, et cette relation ne cesse jamais. Sauf, bien sur, s'il y a une crise majeure et une rupture définitive. Mais les cas où cela se passe bien sont très rares...